

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commissions réunies

des Affaires sociales

et de la Santé

Bulletin des travaux

Mardi 5 juillet 2016

Les commissions ont débuté leurs travaux à 14 h 40 sous la présidence de Mme Martine Payfa, présidente des commissions réunies.

1. Projet de décret modifiant le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé et insérant des dispositions relatives aux institutions qui ont fait le choix de la Commission communautaire française suite à la sixième réforme de l'État

doc. 56 (2015-2016) n° 1

Décisions

- Mme Simone Susskind a été désignée en qualité de rapporteuse.
- Les commissions réunies ont entendu les exposés introductifs de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, et de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.
- Les commissions réunies ont procédé à une discussion générale.

site: www.pfb.irisnet.be

- Les commissions réunies ont procédé à la discussion et au vote des articles.
 - L'article premier a été adopté à l'unanimité des membres présents pour chacune des commissions.
 - L'amendement n° 1 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 9 voix pour et 3 abstentions pour la commission de la Santé.

Le sous-amendement à l'amendement n° 2 a été rejeté par 1 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 1 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions pour la commission de la Santé.

L'amendement n° 2 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 9 voix pour et 3 abstentions pour la commission de la Santé.

L'article 2, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 9 voix pour et 3 abstentions pour la commission de la Santé.

- Les articles 3 à 17 ont été adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 9 voix pour et 3 abstentions pour la commission de la Santé.
- L'amendement n° 3 a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents pour la commission des Affaires sociales et des 12 membres présents pour la commission de la Santé.
 - L'article 18, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents pour la commission des Affaires sociales et des 12 membres présents pour la commission de la Santé.
- Les articles 19 à 23 ont été adoptés à l'unanimité des 11 membres présents pour la commission des Affaires sociales et des 12 membres présents pour la commission de la Santé.
- L'amendement n° 4 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission de la Santé.
 - L'article 24, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 9 voix pour et 3 abstentions pour la commission de la Santé.
- Les articles 25 à 27 ont été adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 9 voix pour et 3 abstentions pour la commission de la Santé.

 L'amendement n° 5 a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents pour la commission des Affaires sociales et des 12 membres présents pour la commission de la Santé.

L'article n° 28, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents pour la commission des Affaires sociales et des 12 membres présents pour la commission de la Santé.

 L'amendement n° 6 a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents pour la commission des Affaires sociales et des 12 membres présents pour la commission de la Santé.

L'article 29, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents pour la commission des Affaires sociales et des 12 membres présents pour la commission de la Santé.

- Les articles 30 à 67 ont été adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 9 voix pour et 3 abstentions pour la commission de la Santé.
- L'ensemble du projet de décret, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions pour la commission des Affaires sociales et par 9 voix pour et 3 abstentions pour la commission de la Santé.
- Il a été fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

2. Divers

p.m.

Prochaine réunion : sur convocation

Membres présents pour la commission des Affaires sociales : M. Jacques Brotchi (remplace Mme Dominique Dufourny), Mme Michèle Carthé, Mme Julie de Groote (remplace *partim* M. Pierre Kompany), M. Boris Dilliès, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Jamal Ikazban, M. Pierre Kompany (*partim*), M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Simone Susskind, M. Julien Uyttendaele (supplée M. Ahmed El Ktibi) et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres présents pour la commission de la Santé: M. Jacques Brotchi, M. Michel Colson (supplée Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, excusée), M. Bea Diallo, M. Boris Dilliès (remplace M. Alain Destexhe), M. André du Bus de Warnaffe, M. Amet Gjanaj, M. Abdallah Kanfaoui (*partim*), M. Ellahi Zahoor Manzoor, M. Alain Maron (supplée Mme Zoé Genot, excusée), Mme Catherine Moureaux (supplée Mme Isabelle Emmery, excusée), Mme Martine Payfa (présidente), Mme Simone Susskind (remplace M. Hasan Koyuncu) et M. Gaëtan Van Goidsenhoven (supplée *partim* M. Abdallah Kanfaoui).

Membre absente pour la commission des Affaires sociales : Mme Nadia El Yousfi (excusée).

Etaient également présentes à la réunion : Mme Cécile Jodogne et Mme Céline Fremault (ministres).